

# Budget communal – 74700

## Compte Administratif 2022

### FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement : 900 678,35€ (817 614,38€ en 2021, 768 318,92€ en 2020, 824 993,82€ en 2019 - 747 159,22€ en 2018).

011 - Un montant des charges à caractère général en hausse de 15,45% (36 527,22€) par rapport à 2021 fortement impacté par l'inflation. Les dépenses d'achat de prestations (6042 - Repas Cantine - +58,21%), d'énergie (6061 - +37,53%), de combustibles (6062 - +31,03%), de contrats de prestations (611 - +52,62%) sont principalement concernées. Les dépenses de fournitures scolaires (+45,22%) en raison des achats pour l'ouverture de la 6<sup>ème</sup> classe, et la reprise des activités festives (+184,12%) viennent également alimenter cette hausse.

012 - Des charges de personnel en hausse (39 026,92€ - +10,07%) compte-tenu de l'impact de la revalorisation du point, de l'ajout d'agents suite à la redéfinition des missions et des besoins. La hausse demeure cependant contenue avec la prise en compte des recettes liées aux emplois aidés (correction de 14 695,58€) et des remboursements liés aux absences (correction de 13 617,67€).

014 – Une augmentation très sensible (18,12%) des charges transférées à la Communauté d'Agglomération du Grand Dax (7 276,19€), suite au recalcul effectué en raison des nouvelles compétences (assainissement notamment).

65 - Des charges de gestion courante en hausse (22 839,86€) en raison principalement de la reprise des activités associatives et du versement des subventions correspondantes.

66 - Des charges financières en baisse (2 847,32€).

Recettes de fonctionnement : 1 007 522,92€ (1 016 758,20€ en 2021, 921 212,61€ en 2020, 960 423,69€ en 2019 - 928 387,49€ en 2018) en baisse de 9 235,28€.

64 – Remboursement des charges de personnel en très forte hausse en raison du remboursement des absences pour maternité et maladie (+12 742,72€).

70 – Produits et services en forte baisse (- 58 550,32€ - -49,19%) en raison de l'absence de vente de bois encaissée sur cet exercice.

73 – Les impôts et taxes restent stable à +3,02% soit 16 266,25€.

74 – Les dotations, subventions et participations progressent (+9,20% - 29 460,86€) en raison principalement du dynamisme immobilier qui procure 20 345,72€ de droit de mutation supplémentaire. Les dotations historiques de l'Etat continuent en revanche leur stagnation.

75 – Les revenus des immeubles sont en hausse avec la mise en location de l'ensemble des locaux de la maison de santé.

Au titre de l'exercice 2022, la section de fonctionnement dégage un excédent de 106 844,57€ en très forte baisse. (199 143,82€ en 2021, 152 893,69€ en 2020, 135 429,87€ en 2019). Avec la prise en compte de l'excédent 2021, le résultat définitif en fonctionnement s'établit à 479 541,46€ (824 050,70€ en 2021, 761 053,93€ en 2020, 608 160,24€ en 2019).

## INVESTISSEMENT

La comparaison d'un exercice sur l'autre des dépenses et recettes d'investissement n'apporte aucun éclairage sur la gestion de cette section, l'investissement relevant de décisions communales pour la réalisation de projets qui peuvent être étalés sur plusieurs exercices.

**Dépenses d'investissement : 867 527,24€** (1 032 431,73€ en 2021, 491 934,28€ en 2020, 274 680,75€ en 2019)

Presque 53% de ces dépenses sont imputables au déficit d'investissement de l'année 2020 (travaux d'aménagement de l'ancien local commercial).

Hors déficit, les dépenses d'investissement s'élèvent à la somme de 411 473,06€.

Le reste des principales dépenses concernent :

- Remboursement d'emprunts : 70 438,73€
- Achat de terrains : 75 957,88€
- Frais d'études : 28 595,99€
- Travaux de bâtiments : 107 597,16€
- Matériels et mobiliers divers : 78 170,93€
- Plantations : 17 817,01€

Le montant des restes à réaliser en dépenses pour l'exercice 2022 s'établit à 630 472,31€ (restaurant scolaire et salle associative principalement).

**Recettes d'investissement : 621 699,42€** (576 377,55€ en 2021, 745 479,98€ en 2020, 499 035,57€ en 2019)

La recette principale (451 333,81€) résulte de la capitalisation d'une partie de l'excédent de fonctionnement de 2021.

Les autres recettes relèvent du versement du FCTVA (65 942,04€), des taxes d'aménagement perçues (25 573,08€), du versement de subventions (59 933,90€).

Le montant des restes à réaliser en recettes pour l'exercice 2022 s'établit à 657 898,65€ (dont 500 000,00€ d'emprunt réalisé mais non perçu).

Au titre des écritures de l'exercice 2022, la section d'investissement dégage un déficit de 245 827,82€ (déficit de 456 054,18€ en 2021, excédent de 253 545,70€ en 2020 et 224 354,82€ en 2019).

La commune ne dispose d'aucun budget annexe.